

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 février 2016

OBJET :

- Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal**
- Désignation d'un représentant au sein de la commission chargée de l'élaboration du règlement intérieur du Conseil Municipal**

**Rapporteur : Mme SIMONNET
Délibération n° 7**

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, d'élaborer un règlement intérieur qui a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement de leur Conseil, ainsi que le droit des élus au sein de l'assemblée municipale.

Par délibération du 19 avril 2014, le Conseil Municipal a constitué une commission spéciale chargée de la rédaction de ce document, en respectant le principe de la représentation proportionnelle. Ce règlement intérieur a été adopté le 15 septembre 2014 par l'Assemblée délibérante.

Cependant, il est nécessaire d'en adapter certains points pour tenir compte des modifications intervenues dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Notamment, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose à :

-l'article L2121-10 que : « Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée par écrit, au domicile des conseillers municipaux ou, s'ils en font la demande, envoyée à une autre adresse ou transmise de manière dématérialisée »,

-l'article L2121-25 que « Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ».

L'article 33 « procès-verbal » du règlement intérieur comporte deux délais différents permettant aux conseillers municipaux de :

- faire des observations 3 jours francs avant l'approbation du procès-verbal en séance du Conseil Municipal,
- faire des observations 5 jours francs après sa transmission suivant son approbation en séance du Conseil Municipal.

Or, la commission spéciale chargée d'élaborer le règlement intérieur propose de ramener le délai de 5 jours à 3 jours en considérant la pratique actuelle qui permet à chacun de s'exprimer librement sur le procès-verbal.

Par ailleurs, il est proposé d'insérer dans le règlement intérieur les obligations du Maire relatives à la lecture de la charte de l'élu local, sa transmission ainsi que les conditions d'exercice des mandats municipaux.

Enfin, lors de sa séance en date du 19 avril 2014, le Conseil Municipal avait constitué une commission spéciale chargée de l'élaboration du règlement intérieur du Conseil Municipal de la ville d'Essey-lès-Nancy, en respectant le principe de la représentation proportionnelle. Cependant, Mme Caroline BRENDEL a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale. Il convient donc de procéder à la désignation d'un nouveau représentant.

PROPOSITION

Vu l'avis favorable émis par la commission chargée d'élaborer le règlement intérieur du Conseil municipal réunie le 26 janvier 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal modifié joint à la présente,
- de désigner Mme Nadine CADET pour siéger au sein de la commission spéciale chargée de l'élaboration du règlement intérieur du Conseil Municipal de la ville d'Essey-lès-Nancy.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 25 Février 2016.

Pour Extrait,



**Pour le Maire Empêché,
Pascal LAURENT,
Adjoint**

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

tenu sous la présidence de
de MME SIMONNET Adjointe

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil Municipal le :	12 février 2016
- Convocation distribuée le :	12 février 2016
- Affichage du compte-rendu le :	26 février 2016
- Affichage du procès-verbal le :	18 mars 2016

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. BREUILLE à MME SIMONNET
- MME LANZI à M. LAURENT
- M. CAUSERO à MME POYDENOT

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME DEVOUGE

Pour extrait,



**Pour Le Maire Empêché,
Pascal LAURENT,
Adjoint**